

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2012

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 11/09/2012

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 24/09/2012

Délibération n° D-2012-381

Golf Municipal de Romagné - Exploitation Délégation de
Service Public (DSP) - Décision de principe

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jacques TAPIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicolle GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Madame Blanche BAMANA, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Aurélien MANSART

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude SUREAU, Monsieur Frank MICHEL, ayant donné pouvoir à Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Denis THOMMEROT, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MARJAULT, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Alain BAUDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Elsie COLAS, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD

Direction Animation de la Cité

Golf Municipal de Romagné - Exploitation Délégation de Service Public (DSP) - Décision de principe

Madame Chantal BARRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) réunie le 10 septembre 2012,

Après consultation du Comité Technique Paritaire réuni le 12 septembre 2012,

Le Golf de Romagné à Niort comprend principalement les espaces suivants :

- Les parcours de golf :
 - o Practice de 20 postes dont 12 couverts ;
 - o Parcours école composé de 4 parcours ;
 - o Le green d'entraînement ;
 - o Parcours 18 trous avec départ, fairway, rough, bunker, greens, ... et toute la végétation (Par 71 / 5 865 mètres) ;
 - o les réserves d'eau avec les systèmes d'arrosage ;
 - o les matériels de tonte.
- Les pistes de courses hippiques composées des pistes, haies, (ne sont pas compris les tribunes, box, ...)
- Les bâtiments composés de :
 - o Vestiaires scolaires ;
 - o Vestiaires compétiteurs ;
 - o Espaces administratifs (1 bureau, 1 salle de réunion) ;
 - o 1 espace d'accueil avec boutique ;
 - o 1 restaurant avec ses cuisines, son bar et sa salle de restaurant.

Il bénéficie d'une bonne fréquentation avec environ 450 adhérents et 2 500 green fees chaque année.

Le Golf de Romagné à Niort est géré, depuis sa création, par une association locale.

La mise en conformité des modalités d'emploi des salariés nécessaires à la gestion du site telle que demandée par l'inspection du travail, a abouti à la reprise des agents mis à disposition par la Ville de Niort.

La nouvelle convention d'objectifs n'a pas été signée par l'association en place.

Devant ces faits, et au regard de la spécificité de l'équipement, il est proposé de lancer une procédure de Délégation de Service Public pour la gestion du Golf de Romagné à Niort.

La délégation de service public qui est proposée se fera au moyen d'une convention par laquelle l'exploitant, cocontractant de la collectivité délégante, se verra remettre directement l'ouvrage et les équipements nécessaires à l'exploitation du service délégué.

En vue de procéder à la délégation de service public pour la gestion du Golf de Romagné, il est nécessaire de constituer une commission composée de cinq membres élus titulaires et autant de suppléants. Ils seront élus lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Il est à noter que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Les membres de la commission sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Je vous propose que les listes de candidats soient déposées au plus tard le 15 octobre 2012 à 17h00 au Secrétariat Général de la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de la délégation de service public au moyen d'une convention par laquelle la collectivité remettra directement l'ouvrage et les équipements nécessaires à l'exploitation, au futur exploitant ;
- fixer la durée de la convention à 5 ans ;
- approuver les conditions proposées ci-dessus, de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission constituée dans le cadre de la procédure de délégation de service public pour la gestion du Golf de Romagné ;
- autoriser la mise en œuvre de la procédure réglementaire de désignation du futur exploitant et engager pour cela, les mesures de publicité nécessaires au recensement des candidats.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 35 |
| Contre : | 5 |
| Abstention : | 5 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 0 |

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE